

EVOLUTION DES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont calculées en tenant compte de la saison sportive fédérale, calquée sur l'année scolaire (sauf en vétérans). Elle débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
VETERANS	3	<= 09/1947	<= 09/1948	<= 09/1949	<= 09/1950
	2	09/1947 à 08/1957	09/1948 à 08/1958	09/1949 à 08/1959	09/1950 à 08/1960
	1	09/1957 à 12/1967	09/1958 à 12/1968	09/1959 à 12/1969	09/1960 à 12/1970
SENIORS		<= 1986	<= 1987	<= 1988	<= 1989
JUNIORS	3	1987	1988	1989	1990
	2	1988	1989	1990	1991
	1	1989	1990	1991	1992
CADETS	2	1990	1991	1992	1993
	1	1991	1992	1993	1994
MINIMES	2	1992	1993	1994	1995
	1	1993	1994	1995	1996
BENJAMINS	2	1994	1995	1996	1997
	1	1995	1996	1997	1998
PUPILLES	2	1996	1997	1998	1999
	1	1997	1998	1999	2000
POUSSINS	3	1998	1999	2000	2001
	2	1999	2000	2001	2002
	1	2000	2001	2002	2003
MOUSTIQUES		2001 et après	2002 et après	2003 et après	2004 et après



Les normes des tenues

CIRCULAIRE F.F.E DU 01/12/01 APPROUVE PAR LE COMITE DIRECTEUR F.F.E du 01/12/01

I Marquage CE (Décret du 5-8-94)

Pour tous les équipements individuels de sécurité commercialisés à partir du 01/07/1995 vendus, loués, distribués :

Catégorie 1 de marquage CE	Gants, pantalons : risques non vitaux
Catégorie 2 de marquage CE	Vestes, cuirasses, sacs cuirasses, coquilles, masques : équipements protégeant contre les chocs affectant les parties vitales du corps et susceptibles de provoquer des lésions irréversibles.

II Labels F.I.E / F.F.E : UNIQUEMENT EN COMPETITION

Catégorie A + CHT/Monde Cadets, Juniors, Seniors	Tenue 800 N et cuirasse 800 N
Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans	Tenue 350 N et cuirasse 800 N
Poussins, Pupilles, Benjamins	Tenue 350 N et cuirasse 350 N

RAPPEL - STATUTS FIE -

«Les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls.

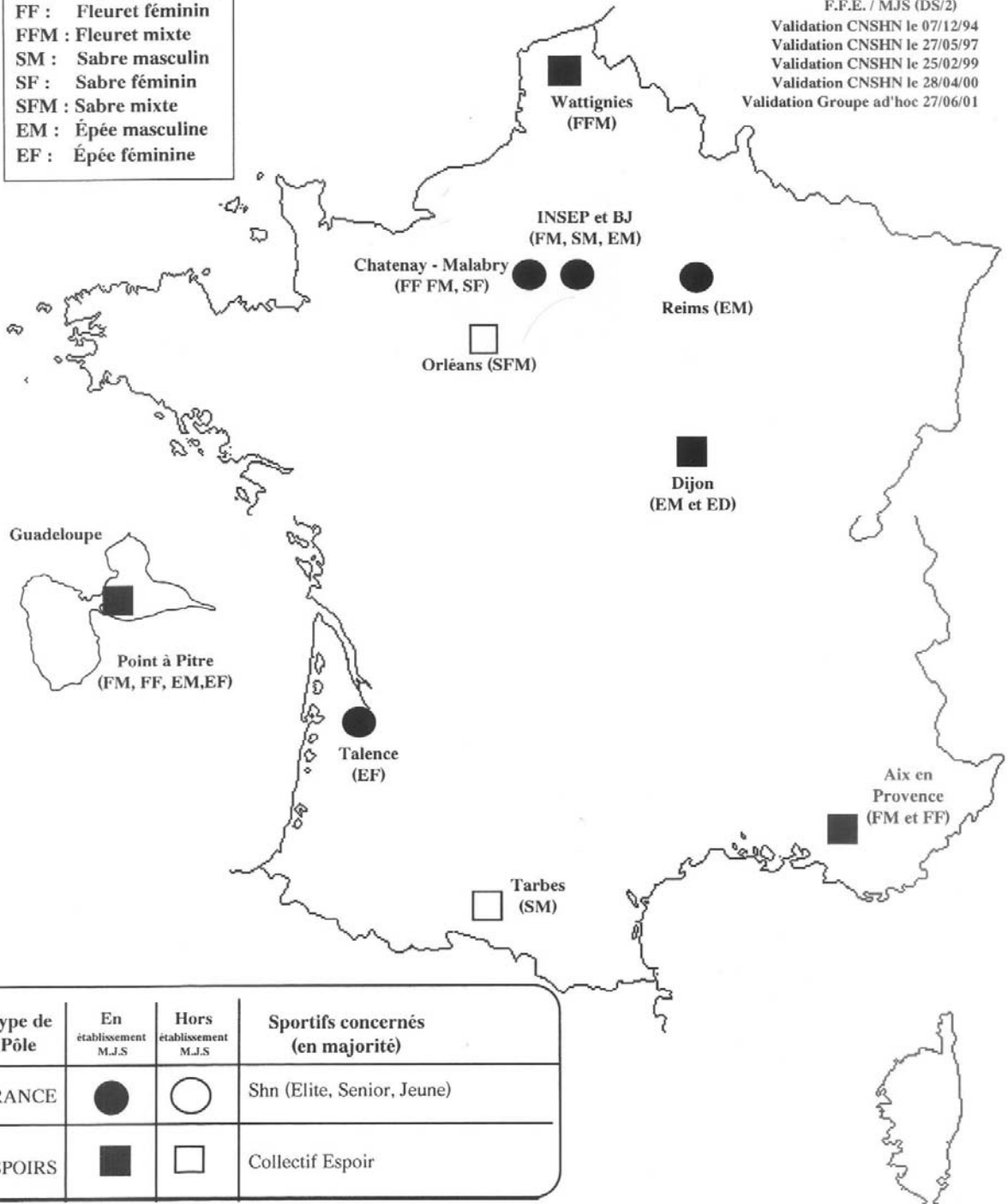
Les mesures de sécurité, de même que celles de contrôle, édictées par le Règlement pour les épreuves ne sont destinées qu'à renforcer la sécurité des tireurs, sans pouvoir la garantir, et ne peuvent en conséquence, quelle que soit la manière dont elles sont appliquées, entraîner la responsabilité, ni de la FIE, ni des organisateurs d'épreuves, ni des fonctionnaires chargés de leur réalisation, ni des auteurs d'un éventuel accident».

ESCRIME

CARTE D'IMPLANTATION DES POLES VALIDES

- FM: Fleuret masculin
- FF : Fleuret féminin
- FFM : Fleuret mixte
- SM : Sabre masculin
- SF : Sabre féminin
- SFM : Sabre mixte
- EM : Épée masculine
- EF : Épée féminine

F.F.E. / MJS (DS/2)
 Validation CNSHN le 07/12/94
 Validation CNSHN le 27/05/97
 Validation CNSHN le 25/02/99
 Validation CNSHN le 28/04/00
 Validation Groupe ad'hoc 27/06/01



Type de Pôle	En établissement M.J.S.	Hors établissement M.J.S.	Sportifs concernés (en majorité)
FRANCE	●	○	Shn (Elite, Senior, Jeune)
ESPOIRS	■	□	Collectif Espoir

LES CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES MINISTERIELLES AU 1^{er} NOVEMBRE

Liste des sportifs de haut niveau			Liste des espoirs (12 mois)	Liste des partenaires d'entraînement (12 mois)	
Catégorie «Elite» (24 mois)		Catégorie «Senior» (12 mois)			Catégorie «Jeune» (12 mois)
Jeux Olympiques et Championnats du monde	<ul style="list-style-type: none"> - les 8 premières places de l'épreuve individuelle - les 3 premières places de l'épreuve par équipes 	- sur proposition du DTN	<ul style="list-style-type: none"> - avoir été sélectionné pour les championnats du monde (cadets/juniors) ou d'Europe (juniors) 	<ul style="list-style-type: none"> - les 15 premiers du classement national juniors après les championnats de France 	- sur proposition du DTN
Championnats d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - les 4 premières de l'épreuve individuelle - les 2 premiers de l'épreuve par équipes 	- sur proposition du DTN	<ul style="list-style-type: none"> - sur proposition du DTN 	<ul style="list-style-type: none"> - les 15 premiers du classement national cadets après les championnats de France - les 10 premiers du classement national minimes après les championnats de France - appartenir à un pôle Espoirs - sur proposition du DTN 	